

**SAINT-CYPRIEN**  
de Napierville



## **AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 novembre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement no. 545 – règlement de concordance no. 1 modifiant le Règlement de zonage no. 452 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

La seule intention contenue dans le projet de règlement no. 545 est celle de sa conformité aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement no. URB-205-12-2020).

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 12 DÉCEMBRE À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.**

Le projet de règlement no. 545 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

Je, soussigné, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 11 heures et 12 heures ce 17<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Corriveau', is written over a light blue circular stamp.

**Nancy Corriveau**  
Directrice générale & greffière-trésorière